



Commune de Les Martres de Veyre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06/03/2025

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Éric CANDIOLO - Damien COULON.

ONT DONNE POUVOIR : David PERREIRA (procuration à Sylvie CAMUS) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Christophe CHAPUT).

ABSENTS : Jocelyne MOGENROS - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Catherine LOPEZ - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

n° 2025-02-04

CM du 20 mars 2025

Objet : approbation du compte administratif 2024 du budget annexe les Martres Energie

Annexe n° 4 : approbation du compte administratif 2024 du budget principal

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Le président de séance rapporte le compte administratif communal de l'exercice 2024 pour le budget annexe Les Martres Energie dressé par Pascal PIGOT, maire.

Le président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 résumé par le tableau ci-dessous,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



CA 2023 BUDGET 2024 CA 2024
ID : 063-216302141-20250320-2025_02_04-BF

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2023		BP 2024		CA 2024		RAR 2024			
Dépenses de fonctionnement		1 413,23									
011	Charges à caractère général	213,23		-	755,84		0,09				
002	Déficit de fonctionnement reporté				-		-				
023	Transfert en section d'investissement	1 200,00		-							
042	Amortissement des immos				18,00		17,11				
Recettes de fonctionnement		1 413,23		0,46		773,84		0,46			
70	Produit des services	1 413,23		-	773,38		-				
75	Autres produits de gestion courante			0,46							
002	Excédent de fonctionnement reporté						0,46		0,46		
042	Amortissement des subventions										
Résultat de fonctionnement				- 0,46		0,00		-16,74			
SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2023		CA 2023		BP 2024		CA 2024		RAR 2024	
Dépenses d'investissement		36 200,00		427,69		34 590,31		18 315,44		14 547,08	
21	Immobilisation	35 000,00	427,69		34 590,31		18 315,44		14 547,08		
1687	REMBOURSEMENT DU CAPITAL au BP	1 200,00		-							
001	Déficit d'investissement reporté				-		-				
040	Amortissement des subventions										
Recettes d'investissement		36 200,00		30 000,00		34 590,31		34 589,42		-	
13	Subventions d'investissement	5 000,00		-	5 000,00		5 000,00				
001	Excédent d'investissement reporté				29 572,31		29 572,31				
1687	emprunt (du BP)	30 000,00	30 000,00								
021	Transfert de la section de fonctionnement	1 200,00		-							
040	Amortissement des immos				18,00		17,11				
Résultat d'investissement				- 29 572,31		-		16 273,98		-14 547,08	

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe Les Martres Energie pour l'exercice 2024 présenté par le trésorier municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Les Martres Energie présenté par M. le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport du président de séance,

M. le maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **approuve** le compte administratif du budget annexe Les Martres Energie l'exercice 2024 établi par Monsieur le maire.

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 25 mars 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT

La 1^{ère} Adjointe,
Martine BOUCHUT



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 063-216302141-20250320-2025_02_04-BF

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 063-216302141-20250320-2025_02_04-BF